

CHAPITRE 2

LA GRÈCE ANTIQUE

1. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE



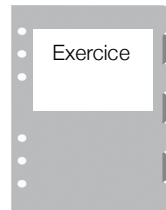
Autrefois, il y a de cela des millions d'années, les terres situées aujourd'hui de part et d'autre de la mer Égée ne formaient qu'un seul continent. C'est un effondrement géologique qui les a séparées par une étendue d'eau : la mer Égée. Les points les plus élevés ont subsisté : ce sont les îles. Ainsi, d'un côté à l'autre, les paysages sont les mêmes car les chaînes de montagnes appartiennent à la même formation géologique. Le climat, la végétation sont identiques et les modes de vie des habitants se ressemblent.

Conséquences de l'effondrement de la mer Égée, les côtes sont extrêmement découpées. Golfes, baies, caps, îles et îlots se succèdent et la longueur des côtes par rapport à la superficie du pays est considérable.

Quand on pense à la Grèce, c'est l'image de la mer qui vient aussitôt à l'esprit. Pourtant, la terre de Grèce est essentiellement couverte de montagnes. Ces montagnes ont souvent joué le rôle de barrière protectrice contre les envahisseurs venus du nord. Elles ont aussi fait de la Grèce une terre morcelée où les communications par voies de terres sont difficiles.

Ce relief tourmenté a favorisé la naissance d'une multitude de petits peuples, tous jaloux de leur indépendance. Les quelques plaines existantes prendront une grande importance politique en permettant la constitution d'entités groupées autour d'une ville, comme ce sera le cas pour Athènes, Sparte par exemple. Par ailleurs si on voulait se déplacer en Grèce, mieux valait le faire par la mer. Seuls de mauvais chemins permettaient de s'enfoncer à l'intérieur des terres. Cela a favorisé l'indépendance de ces nations et rendu le territoire de chacune plus facile à défendre.

2. LA GRECE DES CITES



La Grèce est composée d'une multitude de cités. Une cité, c'est ...

un territoire composé d'une ville, protégée par un rempart, et d'un territoire agricole. On y trouve des temples, une agora (place centrale), un théâtre, un port et un quartier d'artisans.

Pour permettre la participation du citoyen à la vie de la cité, celle-ci doit rester petite, à dimension humaine. Chaque citoyen a le devoir de protéger la cité.

Qui sont les habitants de la cité ?

Dans chaque cité grecque l'on retrouve les mêmes catégories d'habitants :

- Les citoyens
- Les métèques
- Les étrangers
- Les esclaves

3. ATHÈNES AU V^{ème} SIECLE, UNE DEMOCRATIE ?

3.1.1. Les habitants de la cité d'Athènes :

Si la démocratie athénienne étend les droits politiques à un plus grand nombre d'habitants (par rapport à l'oligarchie), elle est loin d'être La cité d'Athènes se compose en effet de différentes catégories d'habitant(e)s qui n'ont ni les mêmes, ni les mêmes Une première division sépare les hommes et les femmes des hommes et femmes non Dans chacune de ces deux catégories, hommes et femmes ont des conditions Les inégalités se construisent donc selon deux axes : par rapport à la et par rapport au

3.1.2. Catégories et conditions des hommes

→ Les citoyens

Le statut de citoyen concerne exclusivement des libres, fils légitimes d'un père citoyen et d'une mère libre, âgés de ans, critères auxquels sont rajoutées parfois des conditions de richesse. A partir de 451 ACN, la loi de Périclès impose que la mère soit également fille légitime de citoyen athénien. La citoyenneté s'acquiert donc par la Les hommes doivent ensuite faire leur Et peuvent être appelés à faire la guerre jusqu'à l'âge de 60 ans.

Les citoyens bénéficient de tous les droits prévus à Athènes, y compris les droits politiques. Ils sont seuls à pouvoir exercer des

→ Les métèques

Ce sont des habitants d'Athènes, qui ne sont ni citoyens ni esclaves, et qui se font enregistrer comme « métèques ». Souvent d'origine, ils sont mais ne disposent d'aucun En revanche, ils disposent des droits familiaux, du droit de (à l'exception des terres), et ont le droit d'utiliser les infrastructures publiques. Souvent riches, ils participent activement à la vie de la cité et sont protégés par ses lois. Les hommes doivent servir l'armée.

→ Les esclaves

Les esclaves sont assimilés à des objets : ils sont la d'un homme et/ou d'une femme libres auxquels ils doivent entièrement se soumettre. Ils n'ont aucun On devient esclave par la (les enfants d'esclaves sont des esclaves) mais on peut aussi être réduit en esclavage (prisonniers en temps de guerre, rapt, vente d'enfants). Tous les esclaves n'ont pas les mêmes conditions de vie. Les esclaves peuvent être affranchis par leur maître et ainsi obtenir le statut de métèque.

3.1.3. Catégories et conditions des femmes

Les femmes se répartissent dans les mêmes catégories sociales que les hommes, mais aux inégalités sociales s'ajoutent les inégalités liées à leur qui les rendent aux hommes. Leurs conditions de vie varient fortement d'une catégorie sociale à l'autre.

- Les femmes libres (femmes de citoyens et de métèques)

Elles n'ont pas de capacité juridique. Elles sont donc placées durant toute leur vie sous la tutelle d'un homme qui peut être leur père, leur oncle, leur époux, leur propre fils, ou un autre membre de la famille de sexe masculin.

Concrètement, cela signifie qu'elles n'ont de droits que par l'intermédiaire de leur tuteur.

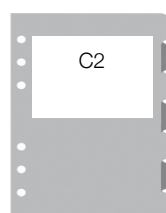
- Les femmes esclaves

Elles sont, comme les hommes de leur condition, considérées comme des objets et ne disposent d'aucun droit.

3.1.4. Les enfants

Comme les femmes, les enfants se retrouvent dans les différentes catégories sociales. S'ils sont libres, ils sont placés sous l'autorité d'un tuteur, jusqu'à leur majorité pour les garçons. A leur mariage, les jeunes femmes passeront sous la tutelle de leur époux.

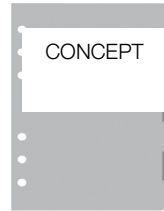
3.2. ATHENES, LE BERCEAU DE LA DEMOCRATIE



Durant cette séquence nous abordons la compétence C2 qui consiste à porter un regard critique sur les informations apportées par des documents historiques.

3.3. LES OUTILS DU POUVOIR

3.3.1. Les institutions athéniennes



Dans ce point du cours nous allons tenter de comprendre comment fonctionne le premier système démocratique de l'Histoire.

C'est à la fin du VI^e siècle avant J.-C. que la cité d'Athènes devient une démocratie, une nouvelle forme de régime politique. Les citoyens athéniens (en grec *le « démos »* signifie le peuple, le corps des citoyens) ont le pouvoir (« *cratos* ») et sont au cœur des institutions et de l'administration de ce petit État. Pourtant, le fonctionnement de cette démocratie fait l'objet de beaucoup de débats au sein de la cité et il faut attendre le IV^e siècle ACN pour que ce régime politique, toujours menacé, se stabilise... avant de disparaître.

La démocratie athénienne de l'Antiquité est en fait très différente de la nôtre, car les sociétés antiques n'ont ni les mêmes valeurs ni le même fonctionnement que les sociétés contemporaines.

3.3.2 Le citoyen athénien et la démocratie

À l'origine, Athènes est un **régime aristocratique** : une forme de gouvernement où le pouvoir est détenu par les **aristocrates**, l'élite de la société par la richesse et la naissance. Cette élite, composée de quelques familles de grands propriétaires, détenait les terres et dirigeait la cité : le reste du peuple n'avait **aucun pouvoir**.

Le rôle des citoyens à Athènes a évolué au cours de la période :

- en -594, **Solon**, un aristocrate, met en place l'**isonomie : l'égalité de tous les citoyens devant la loi**. Mais Athènes n'est pas encore une démocratie ;
- en -507, **Clisthène** (un autre réformateur) divise les citoyens **en dix tribus** comportant chacune **trois dèmes** (subdivisions territoriales correspondant à un village ou à un quartier). Les riches et les pauvres sont mélangés et participent ensemble à la vie de la cité. Cependant, les plus riches ont encore les postes de direction de la cité ;

- au V^e siècle ACN, **Périclès** (un autre aristocrate) met en place des **lois plus égalitaires** : les pauvres peuvent désormais participer à la direction de la cité.

Beaucoup de débats animent Athènes pour décider si c'est l'ensemble du « **démós** » qui doit diriger la cité ou, au contraire, l'**élite**, les plus compétents...

a) Les citoyens au cœur des institutions

Pour les citoyens athéniens, la démocratie est la **liberté d'intervenir dans la vie et la politique de leur cité**.

→ Athènes est une **démocratie directe** : tous les citoyens se réunissent dans une assemblée, l'**Ecclésia**, où ils décident de la politique de la cité par **vote à main levée**. Cette assemblée est toute-puissante et possède la **souveraineté**.

→ Les valeurs des Grecs de l'Antiquité sont assez différentes des nôtres. À Athènes, les citoyens ont des **devoirs avant d'avoir des droits** (idée qui n'est pas dans l'esprit de l'époque). Mais ils bénéficient de réels **avantages** : ils ont la propriété des terres, peuvent mener une action en justice, se marier légitimement, avoir des aides publiques...

b) Qui peut être citoyen à Athènes aux V^e et IV^e siècles avant J.-C. ?

Les citoyens ne sont qu'une **minorité** par rapport à la population totale de la cité. Obtenir la citoyenneté dépend des **origines familiales** et de la **naissance sur le territoire** de la cité d'Athènes.

- être un homme libre ;
- avoir un père et une mère athéniens ;
- être inscrit à l'âge de 18 ans sur les registres de son dème ;
- avoir fait son éphébie (service militaire de deux ans que les Athéniens doivent faire à 18 ans).

Selon les **estimations**, sur les 380 000 habitants d'Athènes en -431 seuls 42 000 sont citoyens, c'est-à-dire **seulement 11 % de la population**.

La majorité des habitants de la cité d'Athènes (presque 90 % !) est donc **exclue de la citoyenneté** :

- les **métèques** (hommes libres, étrangers à la cité, protégés par des lois et pouvant résider et travailler à Athènes en échange du paiement d'une taxe) ;
- les **esclaves** (hommes non libres, considérés dans l'Antiquité comme des objets) ;
- les **femmes** (exclues de toute vie publique) ;
- les **garçons** de moins de 18 ans...

L'Ecclésia peut **donner la citoyenneté** à un métèque s'il a, par exemple, combattu avec bravoure pour Athènes (métèques et esclaves sont mobilisables dans l'armée), mais c'est **exceptionnel**.

3.4 LES LIMITES DE LA DEMOCRATIE ATHENIENNE

4. LES ARTS ET LES SCIENCES DANS LA GRÈCE ANTIQUE

4.1. ARCHITECTURE, SCULPTURE, PEINTURE

La peinture ne nous est connue que par les vases peints ; avec trois teintes (rouge, noir, blanc), ces objets dépeignent la plupart du temps des scènes de la mythologie ou de la vie quotidienne. En sculpture, on utilise le marbre et le bronze. L'évolution se fait d'une sculpture aux aspects statiques et figés (période archaïque) vers une sculpture en mouvement dégageant expression et émotion (période hellénistique).

Ainsi, le Doryphore de Polyclète n'a pas été réalisé selon un modèle : l'artiste l'a construit à partir de mesures mathématiques qu'il a expliquées ensuite dans un ouvrage malheureusement perdu, le canon. Les différentes copies du Doryphore permettent cependant de reconstituer l'essentiel de ces règles, établissant le profil du corps idéal qui restera la référence durant toute l'Antiquité et sera repris au XVIe s. en Europe. La hauteur du corps, des pieds à la tête est la même que la largeur, d'une main à l'autre, de sorte que si la statue avait les bras étendus, elle s'inscrirait dans un carré. La tête parfaitement symétrique vaut $\frac{1}{7}$ du corps. La hauteur du front, celle du nez et de la partie allant du menton au nez sont identiques. Le bassin fait les $\frac{2}{3}$ du torse, les cuisses, les $\frac{2}{3}$ de la jambe...

Tant en architecture qu'en sculpture, beaucoup d'artistes appliquent des règles mathématiques.

4.2. THEATRE, PHILOSOPHIE, SCIENCES

↳ Le théâtre a une origine religieuse, il est un acte du culte rendu aux dieux. Des centaines de pièces ont été jouées mais seule une trentaine nous a été transmise.

↳ Géographie, géométrie, arithmétique et physique sont des noms d'origine grecque. Au lieu d'explications magiques et religieuses, les Grecs prétendirent à une explication du monde par l'esprit humain : observation, critique et raisonnement. C'est une démarche scientifique. La science et la philosophie ne peuvent pas être séparées chez les Grecs. Ce sont les mêmes hommes qui essaient de comprendre la nature et de découvrir l'explication de l'Univers. Les travaux et recherches de nombre d'entre eux font encore partie de nos références culturelles, philosophiques et scientifiques. Citons par exemple Thalès, Pythagore, Euclide, Archimède, Eratosthène, Socrate, Platon, Thucydide, Hérodote.

CHAPITRE 3

LA ROME ANTIQUE

1. PÉRIODE ROYALE (753 ACN - 509 ACN)

D'après la tradition, les premiers dirigeants de Rome furent des rois. Romulus étant le premier d'entre eux, en 753 ACN. La Royauté va durer 244 années et finir en 509 ACN. Durant ces deux siècles et demi de royauté, quatre rois légendaires et trois d'origine étrusque vont se succéder. Au début du VI^{ème} siècle ACN, la royauté étrusque est bannie de Rome, les affaires vont être gérées par un nouveau système politique...

2. LA RÉPUBLIQUE (509 ACN – 27 ACN)

3.1. LA LÉGITIMITÉ

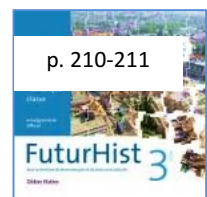
La république vient du latin « res publicae » qui signifie : les choses publiques. Les affaires publiques à Rome dans l'Antiquité sont gérées par des assemblées populaires sous la République.

Tous les citoyens romains siègent dans ces assemblées, appelées également « comices ». Dans ces comices, les citoyens votent les lois et élisent les magistrats. Cependant, ces assemblées populaires ne se constituent pas de manière aléatoire. En effet, les citoyens sont classés selon trois critères : l'origine familiale, la fortune, le lieu de résidence.

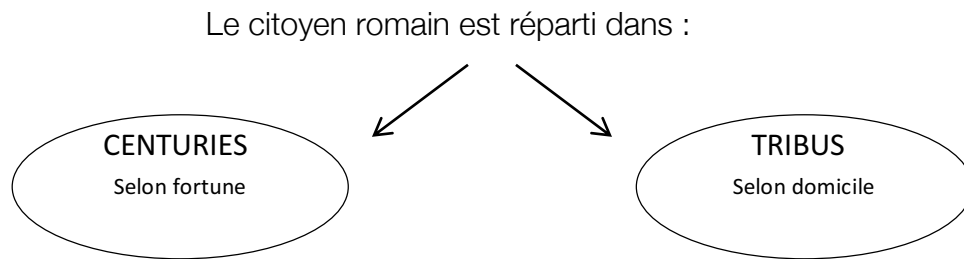
Néanmoins la légitimité et l'exercice réel du pouvoir des citoyens repose essentiellement sur le critère de richesse, c'est une

3.1.1. Le système de vote dans les comices centuriates et tributes

Est-ce un système démocratique ?



3.1.2. Organisation de la société romaine



Les citoyens les plus riches font partie de la classe patricienne = LES PATRICIENS

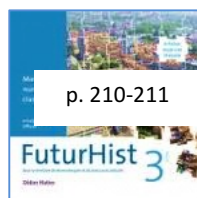
Les citoyens les plus pauvres font partie de la plèbe = LES PLÉBÉIENS

Le reste de la société romaine est composé :

- des femmes : demeurent dépendante d'un homme toute sa vie.
- des esclaves : un homme est esclave si sa mère est esclave, sinon ce sont des prisonniers de guerre ou des pirates. Quelques fois ce sont des enfants abandonnés par leur famille. L'esclave n'a aucun droit : c'est une marchandise que son propriétaire peut vendre, léguer par testament, et utiliser comme il le veut.
- des affranchis : un esclave devient affranchi si son maître le déclare dans son testament ou devant des magistrats. Il n'a pas tous les droits d'un citoyen (il ne peut pas épouser une femme libre, ni être élu comme magistrat). Son fils, lui, sera un vrai citoyen avec tous ses droits.
- des pérégrins : c'est un étranger, libre qui vit à Rome. Il n'a pas les droits d'un citoyen de Rome. Un pérégrin devient citoyen romain s'il effectue 25 années de service dans l'armée.

3.2 LES OUTILS DU POUVOIR

3.2.1. Les institutions sous la République



4. L'EMPIRE (27 ACN – 476 PCN)

5.1. LA LEGITIMITE DE L'EMPEREUR

Octave, petit neveu et héritier de César, dispose de toutes les forces de terre et de mer, après sa victoire navale sur Antoine :

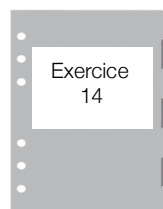
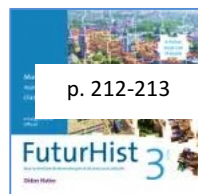
- Il a le titre d'Imperator (empereur), attribué aux généraux victorieux.
- Les sénateurs le proclament Augustus : titre religieux que portent les dieux et les choses sacrées. Ce titre avait été conféré par le Sénat, reconnaissant ainsi qu'Octave était porteur d'une puissance particulière, d'un pouvoir juridique et moral : l'AUCTORITAS (au même titre que le Sénat).
- Octave est également désigné Princeps (prince) qui signifie le premier des sénateurs et des citoyens.
- Il garde le surnom de Caesar (César) dont il avait hérité par adoption.

La légitimité du pouvoir impérial contient donc, à l'origine, plusieurs aspects :

- Légitimité militaire
- Origine sacrée
- Désignation, du princeps, par le Sénat
- Appartenance à la classe patricienne

4.2. LES OUTILS DU POUVOIR

4.2.1. Les institutions de la République transformées



5.3. L'IMAGE DU POUVOIR

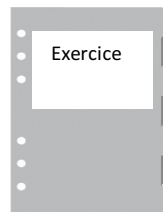
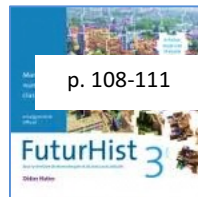
5.3.1. Le culte impérial



Durant leur règne, les empereurs se présentent comme des êtres quasi divins, mais pas comme des dieux au sens propre. De leur vivant, certains signes montrent qu'ils sont de « bons » empereurs, pourvus de qualités divines, proches des dieux et donc destinés à devenir des dieux. Un culte est rendu à ces qualités divines et les empereurs tirent parti de cette proximité qu'on leur reconnaît avec les dieux, pour en faire un thème important de leur propagande. C'est néanmoins le Sénat qui, après la mort d'un empereur, décide si le défunt peut être ou non admis au rang des dieux. Le culte du nouveau dieu est alors organisé officiellement et un collège de prêtres était créé pour assurer le culte.

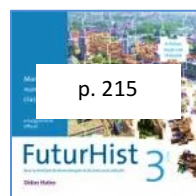
CHAPITRE 4

NAISSANCE ET DIFFUSION DU CHRISTIANISME



Le christianisme est une religion née au premier siècle de ce que nous appelons aujourd'hui l'ère chrétienne. Elle est issue d'un schisme du judaïsme et puise ses croyances dans la Bible. Son nom fait référence à Jésus-Christ.

1. PREMIERS CHRETIENS ET PREMIERE DIFFUSION DU CHRISTIANISME



A la fin du I^{er} siècle, le christianisme se diffuse le long des routes commerciales, il touche les villes de l'orient ainsi que Rome. Seules les campagnes (païen tire son origine du mot latin paganus, le paysan) résistent à l'influence de la nouvelle religion.

1.1. DES PERSECUTIONS AU STATUT DE RELIGION OFFICIELLE

Les chrétiens sont monothéistes : ils rejettent la religion romaine et le culte impérial. Ils refusent aussi de tuer et donc d'être soldats. Les Romains, d'ordinaire très tolérants envers les religions, n'admettent pas que les chrétiens rejettent les dieux romains, considérés

comme des idoles. En refusant les cultes civiques, ciment de la société, les chrétiens sont accusés d'attirer la colère des dieux.

Plusieurs empereurs et particulièrement Néron, Trajan, Marc Aurèle et Dioclétien ordonnent des persécutions meurtrières: les chrétiens sont arrêtés, crucifiés, jetés aux bêtes dans l'arène ou brûlés vifs. Cette politique échoue car le courage des chrétiens provoque l'admiration des populations.

On appelle les persécutés des martyrs (témoins) car dans les souffrances, ils témoignent de leur foi en Jésus-Christ. Les conversions se multiplient, s'étendant à l'aristocratie romaine qu'une religion plus personnelle attire.

Jusqu'en 250, les persécutions sont sporadiques et locales. Mais à la fin du III^{ème} siècle, les empereurs tentent de restaurer leur autorité en procédant à de grandes vagues de persécutions.

Les persécutions obligent les chrétiens à former des sociétés secrètes repliées sur elles-mêmes. Les communautés chrétiennes s'organisent ainsi dans la clandestinité et célèbrent leur culte dans les maisons des notables convertis ou dans des cimetières souterrains, les catacombes, situés à l'extérieur de la cité. Les murs et les plafonds des catacombes sont souvent couverts de peintures qui sont les plus anciens vestiges de l'art chrétien.

Au début du IV^{ème} siècle, dans un climat de crise, l'empereur Constantin décide, pour sauver l'empire, de s'appuyer sur le dynamisme des communautés chrétiennes, qui sont majoritaires dans de nombreuses villes de l'Orient romain (partie la plus prospère de l'empire).

IX. Édît de Milan (313).

« Nous avons décidé qu'il convenait de placer au-dessus de tout ce qui concerne le culte de la divinité, et, pour cela, d'accorder aux chrétiens, comme à tout le monde, la libre faculté de suivre la religion qu'ils voudraient, afin que tout ce qu'il y a de divinités dans le séjour céleste nous pût être favorable et propice, à nous et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité. »

(Extrait.)

Cité s'après P. GRIMAL, *La civilisation romaine*, collection « Les grandes civilisations », Éd. Arthaud.

Cet édit accorde la liberté de culte aux chrétiens. Constantin favorise le christianisme : le dimanche devient férié, les symboles chrétiens apparaissent sur la monnaie et les premières basiliques chrétiennes sont construites à Rome, Constantinople et Jérusalem.

En 392, l'empereur Théodose interdit les cultes païens (jeux olympiques supprimés) et fait du christianisme la religion officielle. L'Eglise calque son organisation sur celle de l'Empire. Chaque cité élit son évêque disposant d'une chaire dans l'église cathédrale. Il est assisté d'un clergé diversifié et crée des églises secondaires sur le territoire qu'il contrôle, le diocèse.

CHAPITRE 5
CRISES, TRANSFORMATIONS ET
FIN DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT

CHAPITRE 6

L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

Après la chute de l'Empire romain, les Barbares installent dans toute l'Europe des royaumes plus ou moins puissants et durables. L'Europe est livrée à un grand désordre, au gré des guerres et des conquêtes. Mais certains des États qui naissent à cette époque deviendront de grandes puissances.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Invasions_barbares

1. DU ROYAUME DES FRANCS À L'EMPIRE CAROLINGIEN

1.1. LES MEROVINGIENS

Les Francs, peuple germanique des rives du Rhin, sont alliés à l'Empire romain. Mais les Francs de Tournai (appelés Francs Saliens) ont une politique de conquête. Le reste du territoire est occupé par des Wisigoths ou des Burgondes, installés avec l'accord de Rome. Mais les Francs se montrent ambitieux et attirés par le Sud, désireux de conquérir toute la Gaule. C'est le fils du Childéric, Clovis, qui va tenter cette conquête. Childéric et ses descendants sont appelés mérovingiens, en référence au chef Mérovée, un ancêtre mal connu.

A la mort de Childéric en 481 (enterré à Tournai), Clovis (465-511) monte sur le trône. Il remporte une série de victoires et choisit Paris comme capitale et fonde la dynastie des Mérovingiens.

A la mort de Clovis, le royaume est menacé d'éclatement, car la tradition franque est de partager équitablement le domaine entre tous les fils. Ces partages répétés à chaque génération créent des rivalités et des conflits à l'intérieur de la famille royale. Les guerres permanentes coûtent chers car il faut payer les guerriers. Cependant au VII^{ème} siècle, Dagobert I^{er} parvient à reconstituer l'unité du royaume franc. C'est ainsi que le pouvoir des Mérovingiens s'affaiblit sans cesse au cours du VIII^{ème} siècle.

1.2. DES ROYAUMES CHRETIENS

À la fin de l'Empire romain d'Occident, les empereurs s'étaient convertis au christianisme, abandonnant progressivement les cultes païens. Durant la période des migrations germaniques, l'Eglise reste en place et elle joue un rôle essentiel. En effet, ses structures survivent à la chute de l'Empire romain d'Occident et elle mène une intense activité missionnaire pour convertir les populations. D'ailleurs les Francs, eux, se rangent du côté de l'Eglise car Clovis se convertit au Catholicisme en recevant le baptême vers 496 à Reims.

Les Carolingiens entreprendront ensuite une politique systématique de christianisation de leurs territoires. Ils utiliseront la religion catholique comme un outil de cohésion sociale.

1.3. LES CAROLINGIENS

1.3.1. La montée en puissance des maires du palais

Depuis l'affaiblissement des rois mérovingiens, le pouvoir réel est exercé par les maires du palais. À l'origine, ils dirigeaient les domestiques et l'approvisionnement de la maison royale. Peu à peu leur pouvoir s'est étendu : perception des impôts, commandement de

l'armée, présidence du tribunal du palais. Ils s'arrangent même pour rendre leur charge héréditaire. Dans chacun des royaumes, le maire devient le véritable chef du gouvernement.

À la fin du VII^{ème} siècle, Pépin de Herstal, maire du palais d'Austrasie (une des trois régions du royaume franc), réunit les royaumes francs en devenant le seul maître. Il meurt en 714 avec pour unique héritier, un bâtard, Charles Martel.

En 732, Charles Martel se distingue dans une bataille qui oppose les Francs aux Arabes, près de Poitiers. Charles en retire un immense prestige car cette défaite repousse les ennemis définitivement vers le sud. L'Occident voit, dans cette victoire, d'abord une victoire chrétienne et donc un jugement de Dieu en sa faveur. Charles n'est pas roi mais se comporte comme tel. Peu avant sa mort, il partage le royaume entre ses deux fils : Carloman et Pépin le Bref.

À nouveau leur pouvoir est contesté. Les « grands de la noblesse » n'apprécient pas ce coup de force et se révoltent. Pour apaiser la « noblesse » franque, les enfants de Charles Martel rétablissent sur le trône un Mérovingien, Childéric III. Mais ils n'ont pas renoncé au pouvoir. Pépin le Bref cherche l'appui du pape.

1.3.2. La fin de la dynastie des Mérovingiens et le début de la dynastie des Carolingiens

Au milieu du VIII^{ème} siècle, Carloman, l'aîné de Charles Martel, se retire dans un monastère. Le cadet, Pépin le Bref, alors maire du palais d'Austrasie, met fin à la dynastie en place. En effet en 751, il s'empare du pouvoir et, avec l'accord du pape, fait enfermer le roi mérovingien dans un monastère. Mais pour devenir officiellement roi, Pépin le Bref doit recevoir son pouvoir des grands seigneurs du royaume : il se fait élire par ceux-ci « roi des Francs ». Mais il veut aussi le soutien de l'Église et se fait sacrer par les évêques à Reims.

C'est la première fois qu'un roi reçoit le sacre : celui-ci symbolise le choix de Dieu, que personne ne peut contester. Peu de temps après, Pépin obtient même le sacre de ses deux fils, ce qui rend le trône héréditaire.

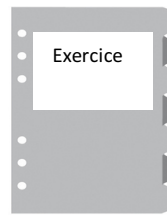
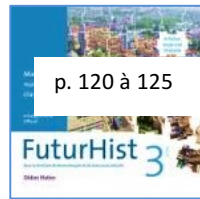
1.3.3. Le règne de Charlemagne

À la mort de Pépin en 768, le royaume est partagé entre ses deux fils. Mais Carloman décède en 771 et Charlemagne reprend seul la couronne.

Il étend rapidement ses possessions et crée ainsi le plus grand État franc du Moyen Âge, ce qui justifie son titre de Charlemagne, Carolus Magnus, Charles le Grand.

Il ne règne plus seulement sur les Francs mais sur une grande variété de peuples. Pour affirmer de manière visible le soutien de la royauté franque au christianisme et pour renouer avec la tradition antique, érigée alors en modèle, Charles est couronné empereur par le pape le 25 décembre 800. Il installe la capitale de son Empire à Aix-la-Chapelle, dans le nord de l'Allemagne et opère un renouveau culturel dont le modèle est l'Antiquité (on parle de la renaissance carolingienne).

2. L'ORGANISATION DU POUVOIR SOUS LES CAROLINGIENS



2.1. LES OUTILS DU POUVOIR

2.1.1. L'organisation de l'empire

Devenu empereur, Charlemagne se préoccupe de remettre de l'ordre dans son royaume. C'est avant tout par sa présence physique et par sa parole que Charles gouverne. Il se déplace sans cesse, tient des assemblées publiques et y annonce ses décisions : or l'immensité du territoire et la multitude de races et de langues de ses 15 millions d'habitants ne lui simplifient pas la tâche !

2.1.2. Le gouvernement

Situé dans le palais d'Aix-la-Chapelle, le gouvernement central, réduit, était composé de hauts dignitaires pour le conseil et de ministres ou serviteurs pour l'administration. La volonté du souverain s'exprimait par une série d'actes impériaux, les capitulaires (ses décisions, ses lois), qui pouvaient concerner des questions religieuses, militaires, économiques ou culturelles.

2.1.3. L'administration locale

Pour se faire obéir partout, Charlemagne divise l'Empire en 300 comtés et nomme, dans chacun d'eux, un comte qui le représente. Les comtes étaient chargés de percevoir les impôts et amendes, et de rendre la justice au sein de leur "comté". Ils ont pour devoir de faire appliquer les capitulaires et de jurer fidélité à l'empereur.

2.1.4. Les Missi Dominici

Charlemagne créa un corps d'inspecteurs spéciaux chargés de surveiller les comtes, les missi domici ("envoyés du maître"). Composés d'un laïque et d'un ecclésiastique, ils inspectaient lors de leurs tournées les comtés, veillaient à l'application des lois et levaient en cas de besoin des troupes.

2.1.5. Le système de fidélité

Charlemagne développera la pratique des serments de fidélité, prévus au début seulement en temps de crise. Chacun devait jurer obéissance à un plus puissant pour obtenir en échange sa protection et cette chaîne de subordination fondée sur l'engagement juré était ainsi un instrument efficace de gouvernement car il permettait d'encadrer des milliers d'hommes. Chaque ordre du roi était ainsi transmis à tous les sujets par l'intermédiaire des seigneurs, puis de ses vassaux et ainsi de suite.

2.1.6. L'Église et la religion

Le souverain appuie son pouvoir sur l'Église mais il la garde sous un étroit contrôle. L'empereur se charge de l'évangélisation des païens soumis, mais refuse toute ingérence de l'Église dans la société et estime que le pape doit se cantonner à son rôle religieux.

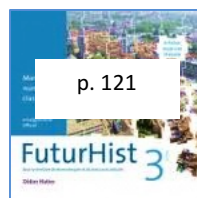
2.1.7. Les conquêtes

Les victoires de Charlemagne apportent à l'Empire une période de paix qui favorise la prospérité dans les campagnes et la reprise du commerce.

2.2. L'IMAGE DU POUVOIR

2.2.1. La référence aux empereurs romains

Charlemagne apparaît, sur les monnaies d'argent, de profil, coiffé à la mode romaine d'une couronne de lauriers.



3. LE TRAITE DE VERDUN (843)

À la mort de Charlemagne, en 814, son seul fils légitime, Louis le Pieux, lui succède. Mais après la mort de celui-ci en 840, ses trois fils, suivant la coutume franque du partage, concluent, en 843 à Verdun, un traité qui partage l'Empire en trois. Charles le Chauve devient roi de la partie occidentale, Louis le Germanique la partie orientale et Lothaire garde la partie centrale et le titre d'empereur. Au cours de l'histoire, peu de traités ont eu des conséquences aussi importantes. La partie de Charles sera à l'origine de la France, et la partie de Louis à l'origine de l'Allemagne. Par contre, le territoire de Lothaire manque d'unité et à sa mort, il disparaît. Une grande rivalité entre la France et l'Allemagne va naître pour la possession de ce territoire.

4. LES MONARCHIES FÉODALES

4.1. LES INVASIONS DU IX^{ÈME} ET X^{ÈME} SIÈCLES

Au IX^e-X^e siècle., l'Europe subit une vague d'invasions. Le Sud est menacé par les Arabes musulmans (les Sarrasins). L'Est est attaqué par les Hongrois (Magyars). Venus de Scandinavie, les Vikings (Normands) ravagent les côtes anglaises et françaises.

Les rois carolingiens, affaiblis par leurs querelles, sont incapables de lutter contre les envahisseurs. Les grands propriétaires organisent alors la défense de la population : les comtes édifient des mottes fortifiées qui servent de refuges, les abbés entourent leurs monastères de murailles et les évêques relèvent les enceintes des cités épiscopales. Les derniers descendants de Charlemagne perdent ainsi ce qu'il leur reste de prestige et les chefs locaux en profitent pour substituer leur autorité à celle du roi.

Les héritiers du grand empereur ont donc fini dans l'impuissance comme les Mérovingiens que les maires du palais d'Austrasie avaient détrônés. La royauté est soumise à l'élection des grands et la souveraineté se morcelle entre tous les grands propriétaires.

A partir du début du Xe siècle, la carte de l'Europe de l'Ouest est une carte féodale : un entrelacement confus de comtés, de communautés, de principautés et de seigneuries et son unification ne reprendra pas avant le XIIe siècle.

4.2. VASSALITE ET FÉODALITÉ

Le Moyen Âge se caractérise donc par une grande décentralisation des pouvoirs. Le morcellement des premiers royaumes germaniques en différentes entités territoriales et les problèmes d'insécurité (guerres, invasions, conflits locaux...) favorisent l'émergence de nouvelles formes de pouvoir et de dépendance, plus individuelles : LA VASSALITÉ.

